

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 17 janvier 2017

POINT PRESSE SUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DANS LE CHER

Compte tenu des températures actuelles, la préfète du Cher a décidé d'activer le plan Orsec grand froid.

Il prévoit un renforcement de la vigilance apportée aux populations les plus fragiles et principalement celles dépourvues de solution d'hébergement stable.

Il repose sur l'action conjuguée des services de l'État, du Conseil départemental, des mairies et du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Cher.

Le dispositif départemental d'hébergement d'urgence s'appuie sur 56 places ouvertes à l'année auxquelles s'ajoutent 30 places dans le cadre du dispositif hivernal.

Aussi, ce sont 86 personnes, entre le 1er novembre et le 31 mars, qui peuvent, dans le Cher, se voir proposer une solution d'hébergement.

Ces divers lieux d'accueil répondent à la spécificité de l'hébergement à proposer à chacune des situations individuelles rencontrées : familles, femme victime de violence, personne connaissant un accident de vie, SDF, personne en situation d'addiction....

Depuis le début de l'année, les services de l'État avec l'appui du SIAO-115 du Cher ont déjà procédé à l'hébergement de personnes supplémentaires au-delà du dispositif des 86 places existantes en mobilisant certaines places de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) vacantes et également des nuitées hôtelières. C'est ainsi que 104 personnes ont pu être accueillies en début de semaine.

Les maires du département ont été informés et invités à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de leurs pouvoirs de police.

La préfète a également demandé aux services de police, de gendarmerie et de secours de renforcer leur vigilance durant leurs patrouilles et interventions, et de prendre toute mesure visant à proposer aux personnes sans domicile fixe une mise à l'abri temporaire.

Le déclenchement du plan hivernal nous engage à poursuivre cet effort de vigilance et d'attention aux personnes réellement dépourvues de solutions d'hébergement qui se signalent ou sont signalées au 115.

Il est rappelé que toute personne qui viendrait à connaître une situation de détresse doit contacter le 115 (appel gratuit).

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr